

HAUTMONT

Document à conserver



Simples et essentielles :
les conduites à suivre
face aux risques majeurs

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUN

Avant propos

LE RISQUE MAJEUR

Un risque majeur se définit comme la survenue soudaine, parfois imprévisible, d'une agression d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

Pour faciliter le travail des équipes de secours et minimiser les conséquences humaines lors d'une telle crise, la population doit connaître les comportements à adopter.

Acquérir les bons réflexes, c'est être un acteur actif de sa propre sécurité et de celle des autres.

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

C'est d'abord reconnaître l'éventualité d'un danger.

C'est aussi connaître le danger lui-même et savoir s'en défendre du mieux possible.

À HAUTMONT

Il ressort de ces documents que la commune d'Hautmont est administrativement concernée par les risques suivants :

- Inondation par crue de la SAMBRE
- Mouvement de terrain
- Transport de marchandises dangereuses
- Engins de Guerres

Le maire de la commune réalise le présent document : « d'Information Communal sur les Risques Majeurs »(DICRIM) dans le but d'informer les habitants de sa commune.

Compte tenu de l'actualité récente, nous avons souhaité y inclure les risques associés :

- Aux phénomènes météorologiques
- Aux séismes
- Aux accidents industriels & nucléaires

UNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Les moyens d'alertes

L'ALERTE PAR SIRÈNE

En cas de danger imminent :

Le signal de début d'alerte :

Il consiste en trois émissions successives d'une minute et 41 secondes séparées par un silence d'un son modulé en amplitude et en fréquence (son montant et descendant).

Le signal de fin d'alerte :

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu (non modulé) d'une durée de 30 secondes.

Ce signal signifie qu'il n'y a plus de danger.

Les sirènes d'alerte sont testées le premier mercredi de chaque mois à 12h00.

L'ALERTE PAR HAUT-PARLEUR

Selon l'évènement, des véhicules équipés de haut-parleurs peuvent vous diffuser des consignes spécifiques.

Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin d'alerte sera émise par l'un des moyens suivants :

- Véhicules équipés de haut-parleurs
- Porte à porte
- Via les médias

QUELQUES OBJETS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ :

- Une radio et une lampe de poche avec piles ou à « dynamo »
- Eau potable, gobelets, couvertures
- Rubans adhésifs, ciseaux, chiffons pour obturer les aérations
- Trousse de premiers soins et médicaments indispensables
- Vos papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité..)

LES BONS RÉFLEXES



CE QU'IL FAUT FAIRE

- Mettez-vous à l'abri dans un local fermé
- Écoutez la radio ou regardez la télévision
- Arrêtez climatisation, chauffage et ventilation
- Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données



ATTENTION

- Ne restez pas dans un véhicule
- Ne téléphonez pas : les réseaux doivent rester disponibles pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Ne fumez pas
- N'allumez pas de flamme

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUN



LE RISQUE INONDATION

Les crues de la Sambre apparaissent le plus souvent de septembre à mai.

Il n'existe cependant pas de période de l'année sans risque comme le rappellent les débordements des étés 1980 et 1995.

Les secteurs concernés par le risque inondation sont :

- Le quartier du Centre, à proximité de la Place du 8 novembre
- La rue des Bateliers
- La rue de la Rocaille

Lors des fortes crues, les hauteurs d'eau peuvent y atteindre 0,50 à 1,50 m.

BREF HISTORIQUE

- Crues dont les cotes sont supérieures à 126,6 à l'écluse en janvier 1926, mars 1956, février 1961, décembre 1966.
- Arrêtés de catastrophes naturelles pour inondations par débordement en décembre 1993, janvier 1995, juillet 1995, décembre 1999.



Inondations de décembre 1993



Inondations de 1956, place du 8 novembre

UNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT : PRÉVOYEZ LES GESTES ESSENTIELS

- Quels meubles, objets, matières ou produits mettre au sec ?
- Comment obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux...?
- Amarrez les cuves, etc...
- Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires

A L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :

- Calfeutrez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Ne prenez pas l'ascenseur pour éviter de rester bloqué
- Ecoutez la radio

PENDANT LA CRUE :

- Informez-vous de la montée des eaux et du niveau de vigilance (radio, mairie, etc...)
- N'évacuez que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés par la crue
- Prenez des photos
- Restez dans les étages supérieurs des habitations
- Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers sans avis des services compétents
- Ne vous engagez pas, à pied ou en voiture, sur une route inondée

APRÈS LA CRUE :

- Aérez la maison et désinfectez à l'eau de javel
- Chauffez dès que possible
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche

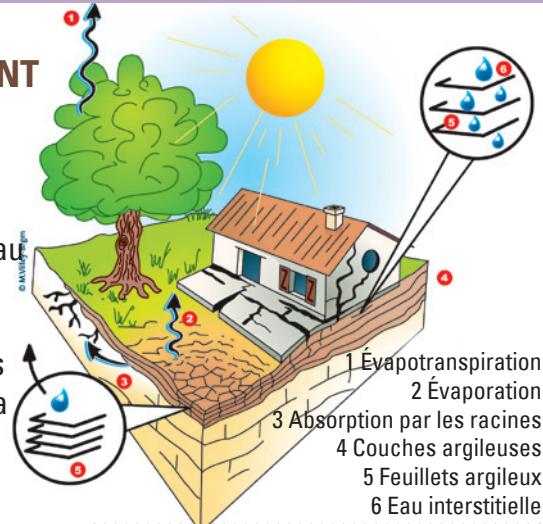
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUN



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

La commune n'est soumise qu'aux mouvements de terrain consécutifs au retrait-gonflement des argiles. Elle est classée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), dans la catégorie « aléa faible ».



COMPRENDRE LE PHÉNOMÈNE :

Le phénomène de retrait-gonflement concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Certaines argiles dites "gonflantes" changent de volume selon la teneur en eau du sol : retrait lors d'une sécheresse, gonflement en période humide.

Les conséquences sont très nombreuses pour les constructions :

- Fissurations en façade
- Décollements entre éléments jointifs (garages, terrasses, etc...)
- Désordres dans la charpente
- Distorsions des portes et des fenêtres
- Dislocations des dallages et des cloisons
- Ruptures de canalisations

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT, EN CAS DE DANGER IMMINENT :

- Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque après avoir coupé le gaz et l'électricité
- Emportez l'essentiel (papiers personnels...)

PENDANT :

- Tenez-vous informé et prévenez les secours de tout danger observé

APRÈS :

- Mettez vous à la disposition des secours
- Ne rentrez pas chez vous sans l'autorisation des services publics
- Évaluez les dégâts et entamez les démarches d'indemnisation

UNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants.

Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrains, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

QU'EST-CE QUE LE RISQUE T.M.D. ?

Le risque lié au transport de matières dangereuses, ou risque T.M.D., est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Principales manifestations :

- L'incendie par inflammation d'un produit avec risque de brûlures et d'asphyxie,
- L'explosion avec des risques de traumatismes directs
- La dispersion dans l'air (nuage毒ique), l'eau ou le sol avec toxicité par inhalation, ingestion ou contact

Localisation du risque sur la commune :

- Le transport par canalisation enterrée (gaz à proximité de la voie ferrée ainsi qu'au nord et au sud de la commune, produits chimiques au nord et au sud de la commune)
- Le transport par route : l'ensemble des axes est concerné mais on note un trafic plus soutenu au niveau de la RN2 et des différents contournements
- Le transport par voie ferrée



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

DÈS L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, et confinez-vous (calfeutrez toutes les ouvertures arrêtez climatisation, chauffage et ventilation)
- Ecoutez la radio et suivez les consignes
- Eteignez toute flamme nue
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

A LA FIN DE L'ALERTE :

- Aérez le local de confinement
- Respectez les consignes des services de secours

Vous êtes témoin d'un accident de TMD :

Relevez les numéros apposés sur une plaque orange à l'avant ou à l'arrière du véhicule.

Donnez l'alerte en précisant :

- le lieu exact (voie, numéro, etc...)
- le moyen de transport en cause
- la présence ou non de victimes
- la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, etc...)
- En cas de fuite ou de feu éloignez-vous au plus vite perpendiculairement au sens du vent

30
1202

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUN



Vent violent



Orages



Neige ou Verglas



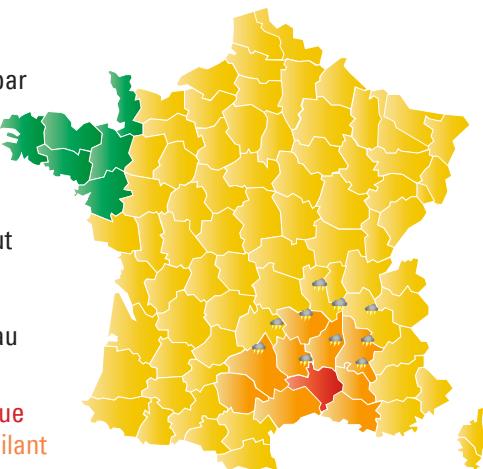
Fortes précipitations

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

L'alerte météorologique

La carte de vigilance Météo France est réactualisée 2 fois par jour, à 6h et à 16h.

Cette carte de vigilance vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. L'objectif est d'informer pour prendre les bonnes décisions au bon moment.



ZONE ROUGE : Vigilance absolue

ZONE ORANGE : Soyez très vigilant

ZONE JAUNE : Soyez attentif

ZONE VERTE : Pas de vigilance particulière



LES BONS RÉFLEXES

- Consultez régulièrement les services de météo France
- En cas d'une alerte météo signalée ORANGE ou ROUGE,
 - annulez les sorties,
 - rangez objets ou matériels susceptibles d'être emportés,
 - évitez tout déplacement en véhicule.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

LES INTEMPIÉRIES HIVERNALES

AVANT :

- Protégez toutes les installations du gel
- Stationnez votre véhicule hors des voies de circulation
- Soyez très prudent si vous devez vous déplacer, renseignez-vous sur les conditions de circulation

PENDANT :

- Informez-vous du niveau d'alerte
- Déplacez-vous le moins possible
- Renseignez-vous sur l'état des routes

- Dégagez le trottoir devant votre domicile
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé
- Attendez les secours et ne quittez pas votre véhicule

APRÈS :

- Évaluez les dégâts et signalez-les à votre assureur et à la mairie
- Attendez le dégagement des voies pour prendre la route
- Ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques endommagés (signalez-les à la mairie)

UNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES TEMPÈTES, ORAGES, TORNADES

Les seules mesures sont destinées à limiter leur impact sur les personnes et les biens.

LES MESURES PRÉVENTIVES :

- Respectez les normes de construction
- Attention aux détails de construction :
 - ancrage des toits et des cheminées
 - ouvertures protégées (portes, fenêtres)
 - protection du revêtement
- Élaguez les arbres proches
- Supprimez les objets susceptibles de faire office de projectiles lors des rafales

AVANT :

- Rentrez à l'intérieur les objets mobiles
- Rentrez dans un abri en dur
- Fermez les portes et les volets
- Rentrez les bêtes et le matériel

LA CANICULE

La France a connu en août 2003 son été le plus chaud depuis plus de 50 ans.

AVANT :

- Pour les personnes à risques, inscrivez-vous sur les registres du CCAS en Mairie

PENDANT :

- Passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- Maintenez la maison à l'abri de la chaleur
- Prenez des nouvelles de votre entourage
- Donnez des nouvelles à votre entourage
- Buvez au moins un litre d'eau par jour
- Pas d'alcool
- Ne restez pas au soleil

PENDANT :

- Informez-vous des messages et consignes des autorités
- Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

APRÈS :

- Réparez ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Coupez les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

LE GRAND FROID

Il peut être dommageable pour la santé, surtout pour les personnes fragiles ou souffrant de certaines pathologies.

AVANT :

- Inscrivez-vous sur les registres du CCAS en Mairie,
- Faites vérifier vos appareils de chauffage

PENDANT :

- A l'extérieur, couvrez-vous la tête, portez un cache-nez et plusieurs vêtements superposés
- Ne surchauffez pas les poêles à bois ni les chauffages d'appoint (risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone)
- N'obstruez pas les bouches d'aération.
- Prenez des nouvelles de votre entourage
- Donnez des nouvelles à votre entourage
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue,
appelez le 115

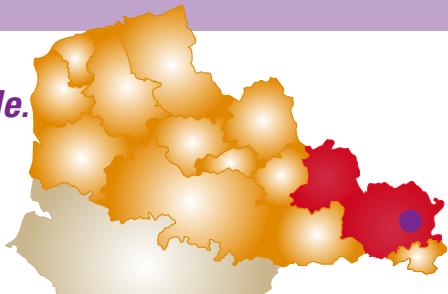
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUN



LES SÉISMES

Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

- **Zone d'aléa modéré**
- **Zone d'aléa faible**
- **Zone d'aléa très faible**



LES MESURES PRÉVENTIVES :

- Respectez les normes de construction en vigueur
- Pour améliorer la résistance générale du bâtiment, accordez une attention particulière aux détails de construction comme l'ancrage des toits et des cheminées
- En rénovation, ne fragilisez pas le rez-de-chaussée en procédant à des ouvertures importantes (baies vitrées, vitrines, etc...)

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT :

- Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixez les appareils et les meubles lourds
- Préparez un plan de regroupement familial

PENDANT : *Restez où vous êtes !*

- **À l'intérieur** : tenez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- **À l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou tout ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures)
- **En voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

APRÈS :

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortez rapidement du bâtiment, en coupant si possible eau, gaz et électricité
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Si vous détectez une anomalie, fuyez et prévenez les autorités

UNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



LES RISQUES INDUSTRIELS & NUCLÉAIRES

QUELQUES SITES INDUSTRIELS DANS LE DÉPARTEMENT :

La centrale nucléaire de Gravelines et la SOMANU à Maubeuge

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité (page 3)
- Connaître la fréquence radio



PENDANT :

- Appliquez les consignes générales (page 3)
- Ne sortez qu'en fin d'alerte
- Écoutez la radio
- **NUCLÉAIRE** : ne prendre les comprimés d'iode que sur consigne du Préfet (le stock se trouve en Mairie)

APRÈS :

- Suivez les consignes des autorités

LE RISQUE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

NATURE DU RISQUE

Les vestiges de guerre constituent dans le département du Nord, sinon un risque majeur, du moins une menace constante pour les populations susceptibles d'y être exposées.

COMMENT SE MANIFESTE-T-IL ?

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques sont de trois ordres :

- L'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur
- L'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- La dispersion dans l'air de gaz toxiques

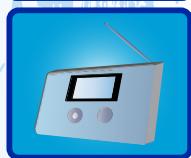
CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Observez toujours la plus grande prudence face à un objet inconnu
- Ne touchez ni ne déplacez l'engin
- Si l'engin dégage une odeur ou des vapeurs, ne pas inhale et ne pas se mettre sous le vent
- S'il existe un foyer d'incendie à proximité, ne cherchez pas à l'éteindre et éloignez-vous
- Alertez le service d'incendie et de secours (18/112) la sécurité publique (17) seuls habilités à mettre en œuvre les moyens de protection qui s'imposent et à prévenir la préfecture (qui demandera l'intervention du service de déminage)

LES 4 CONSIGNES À RESPECTER LORS D'UNE ALERTE



Rentrez dans le bâtiment le plus proche



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence médicale



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Fréquences radios :

France Bleu Nord 88.1

Canal FM 89.8 / 102.8

Météo France : 0 892 680 259

Quelques liens internet

www.prim.net

www.argiles.fr

www.planseisme.fr

www.sisfrance.net

www.irma-grenoble.com

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

www.meteofrance.com

www.meteorage.fr

www.nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr

Mairie d'Hautmont, place Général de Gaulle

Téléphone : 03.27.63.64.70

Télécopie : 03.27.63.64.80

Mail : mairie@mairie-hautmont.fr

www.mairie-hautmont.fr